

<p>⌚ 13 Décembre 2015</p> <p>⌚ 2 réunions</p> <p>⌚ Engagements : sur extraNat</p>	<p>Interclubs Benjamins</p> <p>1^{er} Tour</p> <p>Bassin de 25m</p>	<p>Lieu : à désigner</p> <p style="text-align: center;"><i>Compétition d'animation départementale</i></p>
--	--	--

- ⇒ Compétition ouverte aux 12-13ans (nés en 2003-2004)
- ⇒ Compétition par équipe de club de 4 nageurs (*règle des 2 départs*)

Contenu du Programme : sur 2 réunions

- ⇒ 100m 4N individuel filles et garçons
- ⇒ 4x50m NL filles et garçons
- ⇒ 4x50m Brasse filles et garçons
- ⇒ 4x50m Papillon filles et garçons
- ⇒ 4x50m 4N filles et garçons

Mode de participation:

1. Chaque équipe sera composée de **4 nageurs** de même sexe. Toutefois, et en étant hors classement, des équipes mixtes ou entre plusieurs clubs pourront être engagées. Toutes les performances seront prises en compte sur le serveur fédéral, quelle que soit la configuration des équipes, classées ou non.
2. Un nageur doit **impérativement participer au 100m 4N ainsi qu'aux 4 relais**. Il appartient à la même équipe, du début à la fin de la compétition.
3. Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves, et dans ce cas, il pourra présenter des équipes 2, 3, 4...etc. Seules les équipes complètes sont comptabilisées pour un classement général.
4. A l'issue de la 1^{ère} épreuve, aucun changement/remplacement de nageur ne pourra être effectué.
5. Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points des relais ne sont pas doublés. Seront publiés, un classement masculin, un classement féminin et un classement mixte.
6. Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (50m NL). **IMPORTANT** : les remplaçants devront faire l'objet d'une compétition à part, en gestion locale.

Engagements :

- Délai d'engagement laissé libre aux Départements
- Les engagements sont à faire sur le serveur : www.extranat.fr
- **Tarif** : fixé par les Départements

Récompenses : laissées à l'initiative de chaque Comité Départemental

L'ordre des épreuves et les horaires sont laissés à l'initiative des départements, en respectant les 2 réunions.